

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2026-001

**Le 19 janvier deux mil vingt six**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

**PRESENTS :** M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON,

**ABSENTS AVEC POUVOIR :** Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET), M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD), MARTIN (au profit de M. GIRIN); M. SILVY (au profit de M. BOUVANT) ; M. AGATHOCLEOUS (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

**ABSENTS SANS POUVOIR EXCUSÉS :** Mme DUC, Mme KHERRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAFORET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

#### **Objet : Budget 2026 : débat d'orientations budgétaires**

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

#### **CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Nous devons cette année préparer le budget 2026 dans un contexte national d'incertitude politique, économique, sociale et fiscale et à la veille du renouvellement de l'exécutif municipal.

Après l'échec de la commission mixte paritaire et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre 2025, les parlementaires se sont résolus à adopter le 23 décembre une nouvelle loi spéciale. Comme l'an passé, cette loi spéciale doit permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 en empêchant la

paralysie budgétaire. Elle comporte trois articles qui visent simplement à autoriser le gouvernement à percevoir les ressources et impôts existants, à reconduire les prélèvements des collectivités territoriales en vigueur en 2025 et permettre à l'Etat d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

La loi spéciale permet également de ne pas modifier les règles de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de ne pas minorer la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), contrairement à ce que souhaitait le gouvernement dans son projet de budget pour 2026.

## LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LIMAS

➤ Le budget 2025 a été voté le 17 mars 2025 :

- Crédits inscrits en fonctionnement : 5 447 235,25 €
- Crédits inscrits en investissement : 4 023 900,46 €

Au cours de l'année, 3 décisions de fongibilité ont été prises et présentées par la suite au conseil municipal.

Un examen de l'exécution budgétaire au 6 janvier 2026 laisse présager un résultat de :

- 1 992 878 € en fonctionnement
- 1 202 692 € en investissement

➤ Concernant le programme d'investissements 2025, la commune a réalisé l'ensemble des opérations inscrites à l'exception de l'installation des panneaux photovoltaïques qui se concrétisera en 2026 (dépense de fonctionnement du fait du portage par le SYDER).

Le montant des restes à réaliser s'élèvent à 115 596,94 € en dépenses et 269 157,70 € en recettes.

➤ En termes de dette, la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 a remboursé l'intégralité de ses emprunts.

En 2025, elle a réglé 500 € au titre des intérêts d'emprunt et 34 703 € au titre du capital.

Pour ce qui concerne la dette SYDER, en 2025, la commune a remboursé 79 622 € au travers de la contribution qu'elle verse au syndicat et qui est une dépense de fonctionnement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette sera de 202 721 € (le dernier remboursement interviendra en 2033, sans compter l'emprunt pour la seconde phase de la démarche performancielle).

Concernant le SYDER, la mise en œuvre de la téléaintenance va entraîner une diminution des coûts de maintenance.

Au vu de ces différents éléments, la commune présente donc une situation financière saine.

## ORIENTATIONS POUR LE BUDGET COMMUNAL 2026

### RESULTATS PREVISIONNELS

→ En fonctionnement :

Résultat : 1 992 878,93 €

Report fonctionnement : 1 542 878,93 €

Affectation en investissement : 450 000 €

→ En investissement :

Résultat : 1 202 692,88 €

Restes à réaliser dépenses : 115 596,94 €

Restes à réaliser recettes : 269 157,70 €

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le

Berger Levault

ID : 069-216901157-20260119-202601-DE

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

→ Chapitre 11 : Charge à caractère général :

Compte 60611 : eau : la somme a été minorée car, suite à la démarche menée par le maire de Limas, l'agglo a accepté de prendre en charge les factures d'eau pour les poteaux incendie (Dans l'éventualité de devoir régler les factures, une somme de 40 000 € avait été inscrite à titre conservatoire au BP 2025).

Compte 611 : Honoraires géomètres pour transfert de voiries dans le domaine public (ce travail n'a jamais été réalisé par les notaires).

Compte 617 : enveloppe pour réaliser en début de mandat l'analyse des besoins sociaux (obligation légale) + règlement à l'EPORA des études réalisées pour les zones à enjeux.

Compte 6236 : catalogues et imprimés : enveloppe majorée de + 50 % pour le démarrage du mandat.

Compte 6283 : Prise en compte de l'externalisation du ménage pour deux sites : gymnase et école élémentaire. De fait, le compte 6283 subit une hausse notoire.

Compte 62268 : Honoraires divers : dont frais d'avocat (contentieux avec SFR est toujours latent).

→ Chapitre 12 : Masse salariale : prise en compte dans l'enveloppe de la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL, d'un policier municipal supplémentaire, d'un ETP pour compenser les absences (contrepoint de la couverture assurantiable).

Compte 6458 : nouvelle dépense entraînant la majoration de l'enveloppe : participation financière à la mutuelle des agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (15 €/agent/mois).

→ Chapitre 014 :

Compte 739116 : Pénalité loi SRU pour carence en logement sociaux : 70 000 €.

Compte 739218 : Dispositif de Lissage des recettes fiscales des Collectivités Territoriales (DILICO) : le projet de loi de finances prévoit d'élargir la liste des communes contributrices. La commune pourrait verser la somme de 30 000 €.

→ **Chapitre 65 :**

**Compte 65134** : Proposition de renouveler en 2026 les trois dispositifs : « Enfants sport et culture » de 50 € par enfant jusqu'à 18 ans, aide à la formation BAFA, aide à l'acquisition de récupérateur d'eau.

**Compte 65748** : Subvention aux associations identique à 2025. Renouvellement du soutien au financement de la sortie à Paris des CM2.

**Compte 65561** : Contribution au SYDER : la commune va régler la seconde phase de la démarche performancielle.

**Compte 65315** : Enveloppe formation des élus a été majorée, pour tenir compte des besoins en début de mandat.

→ **Chapitre 66 : Emprunts (intérêts)** : l'ensemble des emprunts de la commune a été remboursé en 2025.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

→ **Chapitre 70 :**

**Recettes issues des services** : constantes, sachant que les tarifs ont été votés en mai 2025 (cantine et périscolaire, micro crèche) et novembre 2025 (loyers, locations de salles, concessions cimetière).

**Compte 70878** : diminution de la provision car plusieurs emprunts contractés auprès du SYDER que l'Agglo nous remboursait sont arrivés à échéance en 2025.

→ **Chapitre 73 :**

**Fiscalité** : il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2026.

Les bases devraient augmenter de 0,8 %.

**Compte 73223 : Droits de Mutation à Titre Onéreux** : grande prudence eu égard à la morosité du marché immobilier. Provision réduite de 20 %.

**Compte 73174 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** : légère baisse due à l'impact du nouveau règlement adopté à l'échelle de l'Agglomération.

→ **Chapitre 74 :**

**Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : Poursuite de la baisse de chacune des deux parts (forfaitaire et dotation de solidarité rurale).

**Compte 744 : FCTVA** : provision divisée par 2 du fait du Projet de Loi de Finances.

**Compte 74833 : Allocation de compensation taxe foncière des locaux industriels : pr**

amputée de 25 % du fait du désengagement de l'Etat.

→ **Chapitre 75 :**

Loyers : correspond aux logements de la Guicharde, au cabinet médical de l'ancienne cure ainsi qu'à la maison située chemin Fleuri (bail précaire, en attente de concrétisation du projet dans le cadre de l'OAP).

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Un total d'investissement 2026 de 2 485 000 €.

**Chapitre 20 et 21 :**

Intitulé	Montant
Rénovation du gymnase : troisième et dernière phase = sol, aménagement des abords et divers travaux pour accueillir la station de production des panneaux photovoltaïques	300 000,00 €
Construction d'une annexe/entrepôt des services techniques	550 000,00 €
Voirie dont Aménagement d'une piste cyclable chemin du Loup	550 000,00 €
Remplacement d'un poids lourd : acquisition d'un véhicule neuf	170 000,00 €
Travaux divers dans bâtiments	200 000,00 €
Restauration de deux œuvres picturales	20 000,00 €
Informatique dont renouvellement des 16 postes de la classe mobile de l'école élémentaire .	35 000,00 €
Mobilier divers	30 000,00 €
Matériel service technique	15 000,00 €
Poteaux incendie	15 000,00 €
Réserve foncière : L'enveloppe est majorée de 100 000 € et portée à 600 000 € pour pouvoir saisir les opportunités d'achat, notamment en ce qui concerne l'OAP du centre-bourg (rue du 8 mai 1945).	600 000,00 €

**Chapitre 16 :** Aucune somme n'est inscrite au BP, la commune ayant résorbé en 2025 le remboursement du capital des emprunts contractés.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**FCTVA :** Le projet de loi de finances propose plusieurs adaptations du FCTVA qui vont diminuer cette ressource, notamment pour les travaux réalisés en fonctionnement.

**Compte 10226 :** La perception de la **taxe d'aménagement** est très aléatoire. La somme de 13 000 € perçue en 2025 nous incite à être très prudent et à n'inscrire que 10 000 €.

## La commune et l'intercommunalité

La CAVBS a élaboré un Pacte Fiscal et financier.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le

Berger Levrault

ID : 069-216901157-20260119-202601-DE

Pour l'heure, la commune perçoit une allocation de compensation qui s'élève à 377 262 € en fonctionnement et 86 437 € en investissement.

Par ailleurs, l'adoption en 2025 du nouveau Règlement Local de Publicité Intercommunal pourra impacter à la baisse les recettes communales (car diminution des dimensions des panneaux publicitaires et la taxation est liée à la surface). Actuellement, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure représente une recette annuelle de l'ordre de 106 000 € (111 000 en 2024).

## **PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS 2026 – 2028**

La PPI couvre trois exercices – de 2026 à 2028.

2026 est une année de transition entre la fin d'un mandat municipal et le début d'une nouvelle mandature qui démarrera fin mars.

Les projets politiques susceptibles d'impacter les investissements n'étant pas connus, la PPI ne tient compte pour les exercices 2027 et 2028 que des projets récurrents.

La PPI est établie aussi bien en dépenses qu'en recettes d'investissement.

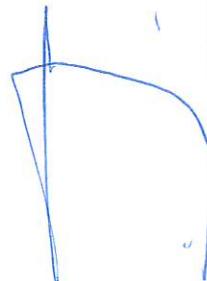
La PPI est un document de prévisions qui sera mis en jour, en fonction de l'état d'avancement des projets.

Considérant qu'une commission finances a été programmée le 12 janvier 2026 pour présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires,

**Le conseil municipal prend acte qu'un débat a eu lieu concernant les orientations présidant à la construction du budget communal 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires.**

Pièce jointe : PPI 2026 – 2028

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire



## PROGRAMMATION PLURIANUELLE D'INVESTISSEMENTS - 2026/2028

### Informations au 9 janvier 2026

DEPENSES	2026	2027	2028
Rénovation gymnase de Limas : phase 3/3 :rénovation sol, aménagement des abords et divers travaux pour accueillir la station de production des panneaux photovoltaïques	300 000,00 €	- €	- €
Voirie dont aménagement piste cyclable chemin du Loup	550 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Entrepot service technique	550 000,00 €	- €	- €
Bâtiments travaux divers	200 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Acquisition véhicule de type poids lourd	170 000,00 €	- €	- €
Véhicule	- €	80 000,00 €	- €
Balayeuse	- €	- €	120 000,00 €
Poteaux incendie	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Patrimoine : restauration de deux œuvres picturales	20 000,00 €	- €	- €
Informatique	35 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Équipement matériel technique	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Mobilier divers	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Réserve foncière	600 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 485 000,00 €</b>	<b>1 090 000,00 €</b>	<b>1 130 000,00 €</b>

RECETTES	2026	2027	2028
Autofinancement	2 265 000,00 €	940 000,00 €	980 000,00 €
FCTVA (réglés en n + 1)	220 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Emprunt	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 485 000,00 €</b>	<b>1 090 000,00 €</b>	<b>1 130 000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le

Berger Levrault

ID : 069-216901157-20260119-202601-DE